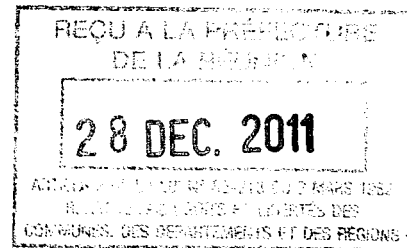
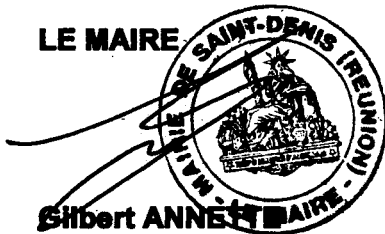


DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	<b>DÉPARTS</b>	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 (procurator à ORPHÉ Monique)
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 (procurator à LOCATE Raziah)
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 (procurator à PESTEL René Louis)
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
26 DEC. 2011 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE



**OBJET REHABILITATION DE LA PLACE NELSON MANDELA  
ET DU PARKING DU MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1**

---

**SAINT-DENIS, VILLE POUR TOUS ET PAR TOUS**

Par Délibération n° 11/4-25 du 25 juin 2011, vous avez approuvé la signature des marchés de travaux de l'opération de réhabilitation du Marché Forain du Chaudron, pour un coût global de 1 455 651,15 € HT, soit 1 579 381,50 € TTC.

Les travaux de rénovation de la Place Nelson Mandela ont notamment pour objectif de la requalifier d'un point de vue paysager. Dans ce cadre, la Ville a souhaité démolir l'ensemble des sept bâtiments (commerces) sis sur la Place, ce, avant le démarrage effectif des travaux prévu pour début septembre 2011.

Or il s'avère que cinq de ces bâtiments n'ont pu être démolis avant cette date, compte tenu du délai de négociation avec les occupants des commerces plus important que prévu.

Toutefois, afin de ne pas retarder la livraison des travaux, la Ville a demandé à l'entreprise SBTPC titulaire du lot 1 du marché (VRD - Mobilier - Maçonneries - Signalisation) de démarrer les travaux comme prévu début septembre 2011, à l'exception de la zone occupée par les bâtiments (soit environ 20 % de la superficie de la Place à rénover).

L'entreprise a dès lors ajusté son planning d'intervention et, pour garantir une livraison des travaux en décembre 2011, s'est fixée le 30 septembre 2011 comme date limite pour intervenir sur la zone occupée par les bâtiments.

Début octobre, seuls deux bâtiments ont pu être démolis, ce qui remettait en cause le planning prévisionnel de livraison des travaux par SBTPC.

Un nouveau planning prévisionnel a alors été établi, avec :

- Une hypothèse de libération des emprises des bâtiments au plus tard le 28 novembre 2011
- et la prise en compte des congés annuels du bâtiment du 17 décembre 2011 au 15 janvier 2012.

La livraison des travaux est désormais prévue le 20 février 2012.

En conséquence, l'entreprise SBTPC devra :

- replier le chantier le 16 décembre 2011 et le réinstaller le 16 janvier 2012 ;
- maintenir une partie des clôtures (sur la place) pendant les congés annuels.

## Rapport n° 11/8-17

Par ailleurs, afin de finir proprement le chantier, la Ville a demandé à l'entreprise SBTPC deux interventions supplémentaires pour traiter des revêtements de sols, non prévues au marché de travaux :

- le raccordement en enrobé de la voie intérieure existante (non traitée pendant les travaux) et le nouveau parking ;
- le traitement des pieds de candélabres en pavés (au lieu du béton balayé prévu pour les trottoirs) vu l'intervention décalée de l'entreprise BOURBON LUMIERE chargée de la mise en place des candélabres. Ce traitement en pavés vise également à faciliter les interventions de maintenance des candélabres sans abîmer les revêtements.

Ce qui entraîne des plus-values au marché de travaux du Lot 1.

Le montant de ces plus-values s'élève à 114 004,68 € HT (123 695,08 € TTC), et le marché initial passe ainsi de 1 080 000,00 € HT (1 171 800,00 € TTC) à 1194 004,68 € HT (1 295 495,08 € TTC), soit une augmentation de 10,56 %.

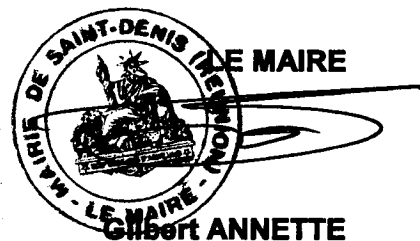
S'agissant d'un marché à procédure adaptée (MAPA), la conclusion d'un tel avenant, supérieur de 5 %, nécessite l'autorisation du Conseil Municipal.

Je vous demande en conséquence :

1. d'approuver l'avenant n°1 du lot 1 de travaux de réhabilitation de la place et du parking du marché du Chaudron d'un montant de 114 004,68 € HT ;
2. de m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire  
Gilbert ANNETTE



**OBJET REHABILITATION DE LA PLACE NELSON MANDELA  
ET DU PARKING DU MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuver l'avenant n° 1 au marché du lot 1 des travaux de réhabilitation de la Place Nelson Mandela et du parking du Marché Forain du Chaudron, attribué à l'entreprise SBTPC, d'un montant de 114 004,68 € HT,

**ARTICLE 2**

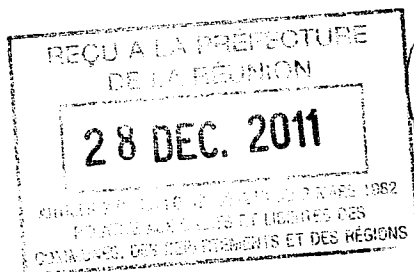
Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

**ARTICLE 3**

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget sous le chapitre 23 et l'article 23

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011



*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

*(REPRENDRE LE CONTENU DE LA MENTION FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE.)*

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**  
**Direction Générale Adjointe Services Techniques**  
**Direction Cadre de Vie**  
18 rue Vallon Hoarau  
97 490 Sainte-Clotilde  
Tél : 02 62 92 16 10 - Fax : 02 62 92 34 48

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**SBTPC (SAS au Capital de 3 055 360 €)**  
**Ayant son siège social**  
**ZI n°2 - BP 2013**  
**97824 LE PORT CEDEX**  
**TEL : 02 62 42 45 00 – Fax : 02 62 43 49 80**  
**N° SIRET : 310 850 342 000 26**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

**MARCHE DE TRAVAUX - REHABILITATION DE LA PLACE ET DU PARKING DU MARCHE DU CHAUDRON**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 11/07/2011**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

- 04 mois (tranche ferme)
- 01 mois (tranche conditionnelle 1)
- 01,5 mois (tranche conditionnelle 2)

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2)

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 1 080 000,00 €
- Montant TTC : 1 171 800,00 €

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

**Modifications dues à la prolongation du délai global d'exécution :**

- PN1 - Repli et retour de l'installation de chantier pour fermeture annuelle.

Prix nouveau évalué au prorata du coût de l'installation de chantier pour les 3 mois et demi de travaux prévus.

Montant : + 7 015,10 € HT

- PN2 - Maintien des clôtures de chantier en tranche ferme sur arrêt de chantier.

Prix nouveau du coût de la location du mètre linéaire de clôture pendant 1 mois.

Montant : +18 282,08 € HT

- PN3 - Frais de chantier supplémentaires pour prolongation de délai.

Prix nouveau du coût mensuel des frais engagés par l'entreprise lié aux contraintes des bâtiments, augmenté du coût du temps de travail supplémentaire du responsable de chantier.

Montant : + 72 087,00 € HT

**Prestations nouvelles permettant de finir proprement les travaux :**

- PN4 - Traitement des raccords enrobés bordures sur voie existante.

Prix nouveau inhérent au chantier, permettant de finir proprement la liaison bordures/chaussée sur une zone non traitée pendant le chantier

- Montant : + 7 974,50 € HT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

- PN5 - Traitement des pieds des candélabres en pavés.

Prix nouveau lié à l'intervention décalée de l'entreprise chargée du lot n° 2 (Electricité et éclairage public), permettant de terminer proprement l'ensemble des revêtements et facilitant l'intervention ultérieure sur les mâts des candélabres sans abîmer les revêtements.

Montant : + 8 646,00 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 114 004,68 €
- Montant TTC : 123 695,08 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +10,56 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 1 194 004,68 €
- Montant TTC : 1 295 495,08 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

**Pour l'Etat et ses établissements**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A le

**Signature**

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

■ **En cas de remise contre récépissé**

Le titulaire signera la formule ci-dessous

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A                    le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

■ En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre)

